

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

Séance extraordinaire du 27 mars 2013

Nombre de membres en exercice : 13

Membres présents : 9

Nombre de voix : 11

L'an deux mille treize le vingt-sept mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Pierre HEINE, Maire, Didier BRANZI, Carole BOLLARO, Bernard WEITTEN, adjoints, Bernard HEINE, Fabien KILLIAN, Dominique LEBRUN, Valérie LLORENS, Laurent RIEFFEL.

Absents excusés :

Isabelle LEMOINE qui a donné procuration à Carole BOLLARO,
Sandrine MELCHIOR qui a donné procuration à Laurent RIEFFEL.
Thierry LEGER, Sylvain PRATI.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

POINT 1

Réformes des rythmes scolaires à l'école primaire.

Le décret n°2013-77 du 24/01/13 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, met en place la réforme des rythmes scolaires pour septembre 2013 :

- Semaine de 9 demi-journées incluant le mercredi matin
- 24h de classe par semaine durant 36 semaines
- ½ journée ≤ 3h30
- Pause méridienne ≥ 1h30

Les communes peuvent demander au DASEN, avant le 31 mars, le report de la réforme à la rentrée 2014-2015.

La consultation des parents et des enseignants laisse apparaître une volonté de report de la mise en place de la réforme en septembre 2014.

Après délibération, le conseil municipal décide, à 7 voix pour et 4 voix contre, le report de la réforme à la rentrée de septembre 2014.

POINT 2

Subvention « classe de découverte ».

Le maire donne connaissance au conseil municipal d'une demande de Monsieur HANN, directeur de l'Ecole Elémentaire concernant le projet « classe découverte » qui a eu lieu du 11 au 17 février pour 53 élèves des niveaux CM1 et CM2.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'octroyer une subvention de 100 € par élève.

Pour obtenir le subventionnement de leur classe transplantée, les enfants résidant dans une autre commune devront fournir une attestation de non-subventionnement établie par la commune d'origine.

POINT 3

Modification de tarifs pour occupation du domaine public.

Le maire rappelle la convention signée avec Monsieur DEMIRCI, commerçant ambulant installé Grand'rue, sur le domaine public.

La précédente autorisation d'occupation du domaine public s'achève le 31 mars 2013.

Le maire propose de fixer à 80 € par semaine la participation pour occupation du domaine public du 1^{er} avril au 30 septembre.

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- prolonger jusqu'au 30 septembre l'autorisation d'occupation du domaine public,
- porter à 80 € par semaine la participation pour occupation du domaine public pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre et à 50 € pour la période du 1^{er} octobre au 31 mars.

POINT 4

Rattachement d'une commune au SISCODIPE.

Le maire explique le principe du SISCODIPE, le Syndicat Intercommunal de la Concession de Distribution Publique d'Electricité,

Vu la délibération du SISCODIPE en date du 03 décembre 2012.

Vu l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales stipulant que cette décision est notifiée aux communes membres du syndicat pour validation par les conseils municipaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité l'adhésion de la commune de RÉDANGE au SISCODIPE.